

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 348 /JUST.

Astrida, le 15 février 1951.-

Objet:  
Pl. c/NGUBA Joseph.-



Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

Comme suite à votre n°92/C.E.C./A.I.7 du  
1-2-1951, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Nguba  
Joseph déclare ne rien devoir à Ngandu Jean.

La plainte que vous me signalez comme annexée  
à votre lettre n'y était pas.

L'Officier de Police Judiciaire,  
Ch.LEES,

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire  
J. BODART

Centres Extra-Coutumiers

USUMBURA.-